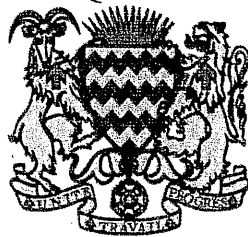


84

RÉPUBLIQUE DU TCHAD



AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS
DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE

UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

DECLARATION DU TCHAD A L'OCCASION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU SULTANAT D'OMAN, LE 05 NOVEMBRE 2015

Monsieur le Président,

De prime abord, je souhaite une cordiale bienvenue à la délégation du Sultanat d'Oman et la remercie de la présentation du Rapport National de son pays dans le cadre du 2nd cycle de l'Examen Périodique Universel.

Lors de son premier examen en janvier 2011, le Sultanat d'Oman a reçu plus d'une centaine de recommandations dont il a accepté la majorité.

En outre, le Sultanat d'Oman s'est doté de garanties fondamentales pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Pour les renforcer, le Gouvernement omanais a pris des mesures et des lois concrètes, notamment la loi sur la nationalité, la loi régissant le marché du travail, l'inscription du principe des droits de l'homme dans les politiques et les programmes de développement, l'enseignement obligatoire et gratuit...

Bien que le Sultanat d'Oman soit partie à la plupart d'instruments juridiques internationaux en matière des droits de l'homme, le Tchad lui recommande la ratification des Conventions de l'OIT sur le marché du travail.

Je vous remercie